



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES

112 East 40th Street

New York, N.Y. 10016

**CINQUANTE HUITIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**INTERVENTION
DE M. KOKOU NAYO M'BEOU,
MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE,
AU DEBAT GENERAL
DE LA PREMIERE COMMISSION**

New York, le 14 octobre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi de me joindre à tous les orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je puis vous assurer de l'entière collaboration de la délégation togolaise.

Je voudrais également féliciter **M. Nobuyasu Abé** pour sa nomination en qualité de Sous-Secrétaire général pour les questions de désarmement.

Monsieur le Président,

La paix et la sécurité sont deux concepts intimément liés au point que l'on se demande qui précède l'autre. La paix procède d'un état de sécurité et la sécurité résulte d'un climat de paix. C'est donc dire que l'on ne saurait parler de paix dans le monde alors même que les peuples et les nations vivent quotidiennement sous la menace que font peser sur eux les armes de destruction massive, les armes légères et de petit calibre, tous engins qui provoquent l'insécurité, la mort et la désolation qu'il nous incombe de contrôler, faute de pouvoir nous passer de nous en servir.

Les événements qui se produisent aujourd'hui dans le monde, notamment la montée du terrorisme, doivent nous inciter à nous engager davantage sur la voie du désarmement général et complet, si nous voulons éviter à l'humanité de nouvelles indicibles souffrances. Car, Monsieur le Président, comment peut-on s'accommoder de ce qu'au moment où des centaines de millions de personnes dans le monde vivent sous le seuil de la pauvreté, environ 800 milliards de dollars ont été dépensés en 2002 pour la fabrication et l'achat des armes ? Plutôt que de multiplier des conférences pour parler de paix, de sécurité, de terrorisme, ne conviendrait-il pas mieux d'arrêter la fabrication des armes quelles qu'elles soient et de consacrer une partie des sommes y allouées pour aider les populations qui meurent de faim et de maladie ?

Si des pays s'ingénient à fabriquer de nouvelles armes de plus en plus sophistiquées et de plus en plus meurtrières, comme il nous est donné de le constater malheureusement, il y a lieu de ne pas se plaindre que la Conférence sur le désarmement soit encore dans l'impasse 25 ans après son lancement.

Pour notre part, nous estimons que la meilleure façon d'assurer la paix, c'est de mettre un terme à la course aux armements, c'est de ne pas mettre au point de nouvelles armes et les laisser à la disposition de ceux qui, comme les terroristes, pourront s'en servir, non pour se défendre mais pour attaquer, détruire et tuer d'innocentes personnes.

Monsieur le Président,

Ayant fait de la paix et de la sécurité son cheval de bataille, le Chef de l'Etat togolais n'a jamais ménagé ses efforts pour aider à l'instauration de la paix sur le continent africain, là

où elle est menacée. C'est pourquoi il met l'accent dans la politique étrangère du Togo sur le règlement pacifique des conflits, sur l'instauration des relations d'amitié et de bon voisinage avec les pays voisins et lointains. Dans ce contexte, il a oeuvré à l'adoption du Protocole de Non-agression et d'assistance signé entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1978 et s'est fermement engagé dans l'application effective du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest.

Pour montrer sa détermination à combattre ce type d'armes qui sèment la terreur et endeuillent de nombreuses familles, le Gouvernement Togolais a mis sur pied une Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre qui a déjà procédé à la destruction de certaines d'armes et de milliers de cartouches de chasse provenant de saisie. Tous ces actes participent à la volonté de faire de l'Afrique de l'Ouest une zone de paix, prélude à l'intégration économique réelle de nos Etats. C'est cet engagement en faveur de la paix et de la sécurité pour tous qui a certainement valu au Togo l'honneur d'abriter le Centre des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique.

Monsieur le Président,

Créé en 1986 en application de la résolution 40/151G de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1985, le Centre des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique déploie, depuis lors, d'intenses efforts pour réaliser les objectifs pour lesquels il est créé à savoir, faut-il encore le rappeler, promouvoir la paix, limiter les armements et assurer le désarmement dans la région et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. Il est heureux de constater que le Centre continue de s'acquitter de sa mission en dépit des nombreuses difficultés qu'il rencontre notamment au plan financier. En effet, le Centre est créé pour fonctionner sur la base des contributions volontaires qui, malheureusement, en raison de leur irrégularité, ne lui permettent pas de couvrir ses dépenses tant opérationnelles qu'administratives.

Dans le rapport sur le Centre publié sous la cote A/58/139, le Secrétaire général indique que "le Centre a continué de déployer de vigoureux efforts pour réunir des fonds en vue d'imprimer un nouvel élan à son programme d'activités. Toutefois, le manque alarmant de ressources humaines, matérielles et financières limite la capacité du Centre de mener à bien son programme de travail et de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des Etats africains".

De l'avis de la délégation togolaise, ce programme de travail ambitieux en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement doit pouvoir bénéficier du soutien de la communauté internationale dans son ensemble. C'est le lieu ici, pour nous, de transmettre les sincères félicitations et la profonde gratitude du Gouvernement Togolais aux pays, aux organisations et aux fondations qui apportent leur soutien au Centre régional de Lomé. Par la même occasion, nous invitons d'autres bonnes volontés à se manifester en faveur du Centre qui défend la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

Dans son rapport (Doc.A/56/817), le Bureau des Services de contrôle interne faisait remarquer que, je cite : "Etant donné que la viabilité des Centres régionaux est constamment menacée par l'insuffisance des contributions volontaires et que la qualité de leurs travaux et leur utilité sont constamment reconnues par l'Assemblée générale, le Secrétaire général-adjoint aux affaires de désarmement devrait demander que les activités d'appui opérationnel des Centres soient financées, si besoin est, dans chaque cas, au titre du budget ordinaire", fin de citation.

Se fondant sur cette recommandation, la délégation togolaise avait, l'année passée, lors de l'adoption de la résolution 57/87 par l'Assemblée générale sur les Centres Régionaux des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement, déclaré qu'au lieu de continuer de nous livrer chaque année à une simple actualisation des résolutions antérieures concernant ces Centres, il importe, plus que jamais, d'oeuvrer à la prise en charge intégrale de toutes les dépenses des Centres régionaux par le budget ordinaire de l'ONU. Cette déclaration est encore d'actualité et le besoin d'agir dans ce sens se fait plus pressant devant les difficultés que ces Centres rencontrent dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'activités. En le faisant, nous démontrerons notre soutien réel aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et notre appréciation du rôle jusqu'ici mené par les Centres régionaux.

Mais en attendant que ce vœu devienne réalité, la délégation togolaise, cette année encore, co-parrainera une résolution sur le Centre des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique que présentera le Groupe africain et remercie d'avance les membres de la Première Commission pour le soutien qu'ils apporteront à cette résolution comme ils l'ont si bien fait par le passé.

De même, elle soutiendra toute résolution allant dans le sens du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, le Togo estime qu'une adhésion universelle au Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) constitue une condition essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire. Il en appelle par conséquent aux Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils deviennent Parties à ce Traité qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes nucléaires. De la même façon, il invite les Etats qui ont l'intention de s'engager dans un programme d'armement nucléaire de s'abstenir de le faire afin de préserver la paix et la sécurité pour les populations présentes et les générations futures. Le désarmement doit, au demeurant, être effectif et concerner aussi bien les producteurs d'armes que les acheteurs et prendre en compte tous les types d'armes.

Je vous remercie.